



PERMIS DE CONDUIRE A1 – A2

Vous souhaitez passer le permis moto ?

Votre auto-école Moto Prudence SB vous informe sur les formations A1 – A2.

- Quel véhicule choisir ?
- Quelles modalités ?
- Quel programme de formation ?
- Comment nous contacter ?

Cette notice se veut vous apporter l'essentiel des réponses à ces questions.



Référent pédagogique : Sébastien B

MOTO PRUDENCE SB

56 rue de Suède 37100 TOURS

Agrément n° E07 037 31630

Contact : 02 47 88 95 13 - motoprudence.sb@orange.fr

C2.1 Prog. A1 A2
Création 2022.06.14

CHOISIR SON VÉHICULE : 125 ou plus ? BVM ou BVA ?



Une 125 est une motocyclette légère (L3e-A1) d'une cylindrée maximale de 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 kW maximum (15ch). Cela peut se décliner en version Scooter.

Cette catégorie est accessible via la catégorie A1 du permis de conduire.



Depuis le 3 juin 2016, l'obtention du permis moto est soumise à de nouvelles règles. Les postulants au permis A doivent à présent passer obligatoirement par le permis de catégorie A2 (limitation à 47,5 chevaux).

Après 2 ans de permis A2, il sera possible d'accéder au permis A après une formation « Passerelle » de 7 heures.



Il est possible, par ailleurs, de passer les épreuves du permis de conduire sur un véhicule à transmission automatique, sans levier, avec un code restrictif 78 sur le permis de conduire. Cette mention peut être retirée pour accéder à la conduite d'un véhicule à boîte de vitesses mécanique après un examen supplémentaire visant à démontrer que l'utilisateur maîtrise la technique d'embrayage manuel.

MODALITÉS

L'examen du permis moto s'organise en 3 étapes :

- L'ETM ;
- L'épreuve Hors Circulation ;
- L'épreuve Circulation.

Pour candidater à la catégorie A1 du permis de conduire, il faut avoir 16 ans révolus. Dans le cas de la catégorie A2, il faut avoir 18 ans révolus.

Depuis le 1^{er} mars 2020, tout candidat à un premier permis moto (et non une équivalence ou une formation d'initiation de 7 heures) doit passer l'ETM (Épreuve Théorique Moto).

Depuis le 1^{er} mars 2020, l'épreuve « hors-circulation » (dite plateau) est organisée de manière plus condensée, ce qui rend l'épreuve de circulation plus longue.

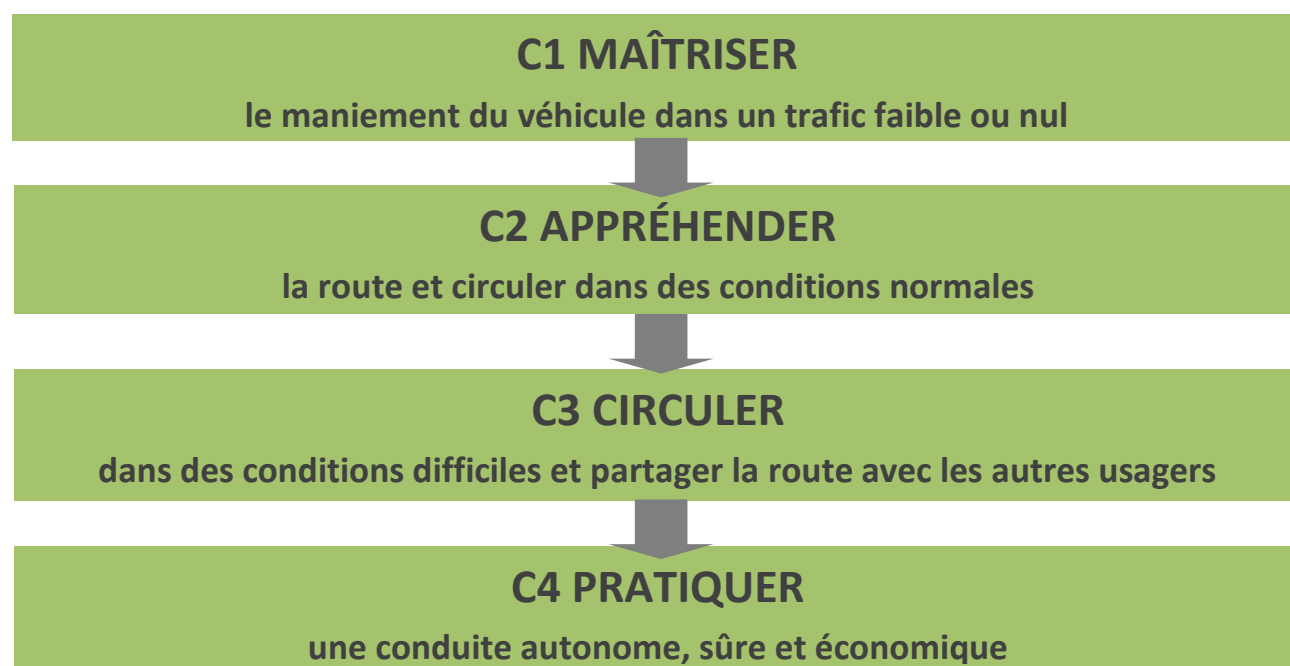
PROGRAMME DE FORMATION

Le programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité ou celles des autres en danger.

Il faudra donc à l'apprenant prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de son apprentissage.

L'élève va donc apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

L'élève va, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route, ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix et stratégies de conduite.



DÉROULÉ DE L'EXAMEN THÉORIQUE

L'ETM permet de valider les connaissances des candidats.

Pour réussir cette épreuve, il faut être capable d'obtenir 35 bonnes réponses sur 40.

L'ETM est valable pendant 5 ans et/ou 5 présentations à l'épreuve pratique.

DÉROULÉ DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée en 2 temps (épreuve « hors-circulation » et « circulation ») par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation est basée sur des textes réglementaires et instructions ministérielles qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux du candidat plutôt que ses faiblesses.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan des compétences dans une grille d'évaluation.

QUELS DOCUMENTS A FOURNIR ?

- Photocopie recto verso du permis de conduire,
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
- ePhoto d'identité avec signature électronique,
- Justificatif de domicile.

Nous disposons de motos aux selles abaissées pour les petits gabarits.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Horaires d'ouverture de notre agence :

	Hors vacances scolaires	Pendant les vacances scolaires
Lundi	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
Mardi	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
Mercredi	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
Jeudi	14h30 – 19h30	15h30 – 19h30
Vendredi	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
Samedi	10h00 – 13h00	10h00 – 13h00
Dimanche		Fermé

Tél : 02 47 88 95 13

Mail : motoprudence.sb@orange.fr

Notre site : www.autoecole-motoprudence.fr